

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 23 ;
 A EWIG,
 Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des inscriptions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 Chez MM. HAYAS-LAFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
 3 Mai 1880.

Chronique générale.

Allons ! debout, marchez, Messieurs les ministres, ainsi le veulent, à leur tour, ceux que fait marcher M. Gambetta.

Plusieurs députés des gauches, très-mécontents de ce que M. Lamy ait déposé une interpellation sur les décrets du 29 mars, insistent pour que ce député soit rayé des listes de la gauche. M. Lamy refuse absolument de se retirer volontairement de ce groupe.

On commente vivement l'article consacré, d'avance, par la République, à l'interpellation Lamy. On va jusqu'à se demander si cet article indiquerait chez M. Gambetta, l'inspirateur du journal, l'intention d'empêcher M. Lamy de développer son interpellation sur le terrain juridique, qui paraît être celui de son choix.

A gauche, on feint de s'étonner que la justice n'ait pas exercé de poursuites à l'occasion des désordres de Lille, et l'on s'efforce d'expliquer son abstention comme un acte de très-grande mansuétude pour les « cléricaux lillois ».

Or, on sait maintenant que, si les poursuites avaient eu lieu, elles auraient pleinement justifié ces derniers.

Si donc des poursuites étaient nécessaires et si elles n'ont pas lieu, c'est que d'autres que les cléricaux n'auraient rien à y gagner.

Cela posé, nous voulons bien nous associer à l'étonnement des politiciens de la gauche.

On parle de la candidature de M. Dufaure pour la présidence du Sénat. Cette combinaison aurait été imaginée par les membres du centre gauche qui soutiennent le gouver-

nement. M. Gambetta y serait favorable, car ce qu'il redoute surtout c'est le succès de M. Jules Simon.

On écrit de Genève au Journal des Débats :

« Les réfugiés s'agitent à Genève et se rendent par là impopulaires. Il y a quelques jours, au cimetière, ils ont prononcé des discours plus que séditieux. Un membre du conseil administratif se trouvait par hasard dans le Campo-Santo genevois, dont il a l'inspection ; il est intervenu et a prié les orateurs de se taire. Grand bruit à ce propos. La parole n'est plus libre ! Il n'est plus même permis d'honorer les morts ! Un journal a prétendu que l'on n'avait dit sur la fosse que des phrases inoffensives. J'ai pris des informations à ce sujet, et je peux vous citer textuellement une de ces phrases : « Que le prolétaire se relève, et nous couvrons de sang les rues de Paris. »

On parle beaucoup de la résolution, prise par les anciens fédérés de la Commune, de préparer une manifestation démagogique au jour anniversaire de leur défaite, 23 mai. Il paraît que des circulaires sont adressées à tous les comités socialistes de province, afin que des délégués de chaque département assistent à cette fédération communarde. Le rendez-vous général est fixé sur la place de la Bastille. On se dirigera en masse vers le Père-Lachaise, déposer les couronnes et bouquets aux rubans rouges sur les fosses des fusillés.

Si le gouvernement ne fait point acte d'énergie pour prévenir ces honteuses glorifications de la Commune, il faut s'attendre à des scènes scandaleuses pour le 23 mai ! Voilà où nous conduisent les excitations haineuses de la presse radicale et opportuniste : les passions révolutionnaires sont plus ardentes et plus surexcitées que jamais !

Les dépêches de Rome nous ont appris que M. Cairoli avait remis au roi Humbert

la démission de tous les membres du cabinet. C'est une nouvelle crise ministérielle qui s'ouvre en Italie.

Le conflit entre le cabinet et la Chambre a été amené par la question des douzièmes provisoires. La gauche, depuis longtemps, cherchait un prétexte pour faire échec au ministère ; une fois le prétexte trouvé, elle a jeté le cabinet par terre.

La situation budgétaire du royaume d'Italie est du reste assez bizarre. Il n'y a point de budget voté, quoique aucune révolution ni aucun bouleversement ait empêché son examen. Le gouvernement perçoit l'impôt en vertu des douzièmes provisoires votés chaque mois.

Les gauches coalisées ont profité de cette situation anormale pour attaquer le ministère.

M. Crispi, rapporteur de la commission du budget, a proposé l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, déplorant que le gouvernement du roi ait dû présenter un autre projet de loi pour proroger l'exercice provisoire des budgets, passe à l'ordre du jour. »

A cette proposition, appuyée par MM. Nicotera et Zanardelli, c'est-à-dire par tous les chefs des gauches, M. Baccelli avait opposé un ordre du jour de confiance pour le cabinet. C'est le rejet par la Chambre de cet ordre du jour Baccelli qui a précipité la chute du ministère. A la suite de la séance, M. Cairoli, président du conseil, mis avec ses collègues dans l'impossibilité de gouverner, a dû remettre au roi la démission du cabinet.

C'est donc encore une fois les gauches qui renversent le gouvernement, comme elles l'ont fait jusqu'ici.

M. Léon Say, sénateur, membre de l'Institut, est nommé ambassadeur de la République française près S. M. la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, impératrice des Indes, en remplacement de M. le vice-amiral Pothuau, qui est

arrivé à Paris après avoir donné sa démission définitive.

Le général Berthaut, ancien ministre de la guerre, a, dit-on, donné sa démission de membre du comité d'état-major. La décision prise par l'honorable général aurait pour cause certaines divergences qui se seraient produites au sujet des attributions et des travaux actuels de ce comité.

Nous avons annoncé la mort de M. le général Vinoy.

Né en 1800, Joseph Vinoy fit ses études au séminaire de Grenoble. Engagé volontairement dans la garde royale en 1823, il fit la campagne d'Alger en 1830 et obtint peu après l'épaulette de sous-lieutenant. Demeuré vingt ans en Algérie, il était colonel en 1850 et fut promu général de brigade au commencement de 1854. Il fit en cette qualité la campagne de Crimée et se distingua à la bataille de l'Alma et à l'assaut de Malokoff. Il fut promu général de division à la fin de la campagne.

En 1859, il fut appelé au commandement d'une division du 4^e corps de l'armée des Alpes. Le général Vinoy fut placé, quelques années après, dans le cadre de réserve, et un décret le nomma sénateur en 1865.

Pendant la guerre de 1870, il reçut le commandement du 13^e corps d'armée.

Après le désastre de Sedan, le vieux général réussit, par une habile retraite, à sauver son corps d'armée et à gagner Paris. Le général Vinoy a pris part à presque tous les combats qui ont été livrés sous Paris. Il était aux Hautes-Bruyères, à Champigny, à Neuilly-sur-Marne, à la Ville-Evrard et à Montretout. Il signa la capitulation de Paris.

Après la journée du 18 mars, il se replia sur Versailles, et, dans les opérations contre la Commune, commanda l'armée de réserve.

Grand-officier de la Légion-d'Honneur

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

Mon grand-père, maître Jean David, notaire à Niort, caressa pendant de longues années le projet de céder son étude à son fils unique Édouard (mon père) ; aussi, ses classes terminées, se disposait-il à l'envoyer faire son droit.

Hélas ! père propose et fils dispose. L'héritier de maître Jean David le prouva, en déclarant, la veille de son départ, qu'il n'avait pas de vocation pour le notariat, mais qu'en revanche il se sentait irrésistiblement entraîné vers la carrière des armes.

Stupeur de mon grand-père ! Représentations inutiles !

L'obstiné fils se récria qu'il ne serait jamais notaire, ne voulant pas, disait-il, ensevelir sa jeunesse dans la gravité d'un habit noir et dans la raideur empesée d'une cravate blanche, ni passer sa vie à l'ombre des papiers poudreux d'un notariat archéologique ; qu'il abhorrait les prisons décorées du nom d'études, et trouvait plus agré-

ble de chanter : « Ah ! quel plaisir d'être soldat ! » que de naziller d'insipides contrats de mariage sur des airs de régime dotal et de communauté.

En vain, mon grand-père démontra-t-il à l'étourdi les fatigues, les ennuis, les déboires, les dangers sans nombre de la carrière militaire, le peu d'avancement qu'elle offre aux jeunes gens, qui, comme lui, n'ont pas la moindre notion des connaissances que doivent acquérir ceux qui désirent s'y créer une belle position.

Son fils ne répondit à ses sages observations qu'en avouant le fol espoir d'obtenir plus vite que les camarades les épaulettes d'or ; et, de guerre lasse, il lui signa qu'il allait s'engager.

C'eût été folie de combattre davantage sa résolution.

Maître Jean David accorda bien à contre-cœur son autorisation au rebelle qu'il recommanda à un ancien ami d'enfance, Octave Derrieux, lieutenant-colonel au 41^e de ligne. Cet officier promit de veiller sur le jeune homme et tint parole. Mon père eut en lui un zélé protecteur, et, grâce à cette protection et à sa bonne conduite, il parvint promptement au grade d'officier.

Dans le courant de l'année où il fut promu sous-lieutenant, il perdit mon grand-père, et épousa une charmante jeune fille de Metz, ville où le 41^e était en garnison. Mademoiselle Marie Célin lui apportait en dot de beaux yeux, vingt printemps,

une somme de quarante mille francs et dix mille livres de rente viagère ; elle n'avait plus de parents, une tante du colonel l'avait élevée.

Les jeunes gens s'adorant, les présents de noces furent superbes, les folies de la lune de miel, considérables : installés dans un bel hôtel de la rue des Clercs, ils s'entourèrent d'un luxe tel, que les quarante mille francs, le patrimoine paternel, la solde et la rente eurent peine à suffire aux dépenses journalières.

Le colonel Derrieux, l'entremetteur de ce mariage, s'était pris pour eux d'une sincère affection ; les jeunes époux, de leur côté, l'aimaient d'une tendresse filiale ; leur attachement mutuel s'accrut encore, lorsque son protégé ayant annoncé que sous peu il serait père, le colonel réclama l'honneur de tenir l'enfant sur les fonts baptismaux.

Tous trois s'unissaient pour fonder sur l'avenir du petit être, qui se préparait à entrer dans la vie, mille projets magnifiques, bulles de savon qu'un souffle engendre, et qu'un autre souffle anéantit.

Ceux de mon père étaient tous guerriers. Il placerait son fils à La Flèche, à neuf ans ; de là il l'enverrait à Saint-Cyr. De cette École militaire, sorti avec le numéro un, le jeune sous-lieutenant franchirait en deux bonds les étapes de général, emporterait d'assaut le maréchalat, et, mon Dieu, qui sait ?... on en a vu monter plus haut !

Le parrain l'entretenait dans ces rêves ambitieux,

et projetait en outre de faire du filleul un habile écuyer, un tireur émérite, un sabreur consommé, et lorgnait d'avance dans les magasins les fusils, les épées, les chevaux qu'il lui achèterait.

La maman écoutait gravement les beaux discours de ces deux hommes, qui se créaient maîtres absolus de la destinée d'un enfant encore à naître. Elle les engagea à moins rêver et pria le parrain de se ressouvenir de son *Credo*, qu'elle le soupçonnait d'avoir un peu oublié depuis qu'il n'allait plus au cathéchisme.

Un lundi, prévenu que l'heure de la naissance du filleul avait sonné, le colonel se rendit en toute hâte chez ses amis, et arriva juste comme une femme entrait au salon portant le nouveau-né. Cette femme dissipa d'abord les inquiétudes du mari ; puis élevant l'enfant dans ses bras, elle s'écria triomphalement : « C'est une fille ! messieurs... » — Une fille !... c'est une fille ! exclamèrent à la fois père et parrain d'un ton si étonné que la femme se mit à rire.

Mon père (c'était moi qui venais prendre place au banquet de la vie) revint le premier de sa surprise ; il me prit, me baisa au front et dit d'une voix émue : « Joie de notre foyer, espérance de notre avenir, que le Seigneur te bénisse, chère enfant, comme ton père te bénit. »

Le colonel, lui, n'osa me toucher, tant il eut peur de me briser ; mais il assura que ses vœux

depuis 1865, le général Vinoy a été promu grand-croix le 15 décembre 1870 et décoré de la médaille militaire le 24 juin 1871. Nommé par le gouvernement de M. Thiers grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, il conserva ses fonctions jusqu'à cette année, et la reconstruction de l'hôtel de la Légion-d'Honneur a été due en grande partie à ses efforts.

Le brave général Vinoy espérait, après une carrière aussi noblement remplie, finir paisiblement ses jours dans cette position qui était la juste récompense de ses services. Mais il comptait sans le gouvernement de fantoches que nous subissons. Le président Grévy, malgré la parole qu'il avait donnée la veille au général, le révoqua le lendemain avec une brutalité qui révolta la conscience du général Vinoy. Il en conçut un profond chagrin qui contribua pour beaucoup au développement de la gastro-entérite dont il est mort.

LETTRE DE M. DE BAUDRY-D'ASSON.

M. de Baudry-d'Asson adresse à ses électeurs la lettre suivante :

A Messieurs les Electeurs de la deuxième circonscription des Sables-d'Olonne.
Messieurs,

Des placards affichés sur les murs de nos communes vous ont, à plusieurs reprises, fait savoir qu'à la Chambre des députés j'avais encouru les pénalités de la censure.

Ce que ne disent pas ces imprimés, ce sont les circonstances qui m'ont fait un devoir de braver les sévérités du règlement.

J'ai vainement insisté samedi, au début de la séance, pour que cette lacune fût désormais comblée. Le président de la Chambre, M. Gambetta, ne veut pas que ses provocations, ses maladroites et ses inconvenances, soient livrées à la publicité. Il admet que l'on entende le grondement du tonnerre et que l'on voie le feu de l'éclair qui frappe les députés de la minorité, mais il se refuse à signaler d'où viennent les nuages qui font éclater la foudre.

Je serai condamné, désormais, chaque fois que le maître et seigneur qui nous préside m'aura, d'après l'avis conforme d'une majorité assoupie, honoré de peines abusives que renferme un règlement attentatoire à la loi, à la fortune, à l'indépendance, à la dignité des représentants du pays et au *suffrage universel lui-même*; je serai, dis-je, condamné à vous mettre à même de juger ma conduite, à faire appel devant vos consciences des arrêts que je ne saurais éviter qu'en me rendant, envers vous, coupable de forfaiture et de trahison.

Vous ne m'avez pas, en effet, messieurs, confié le glorieux mandat de vous représenter, pour que je laisse passer, sans les flétrir, les attentats dirigés, chaque jour, contre notre foi religieuse et politique, contre nos droits les plus sacrés, nos libertés les plus chères. Vous ne voulez pas que je supporte les procédés tyranniques par lesquels on a l'impudence de vouloir opprimer les hommes libres que vous avez librement élus.

Si les 363, enrégimentés par M. Gambetta, ont pour eux le droit de la force et du nombre, nous avons, nous, catholiques et royalistes, la force du droit, de la justice et de la vérité.

A la reprise de la session, dans la séance où M. Albert Grévy, devenu, vous le savez, par droit de naissance, gouverneur de l'Algérie, comparaisait en accusé à la barre de l'Assemblée, un de mes honorables collègues appuyait, sur une dépêche, son réquisitoire contre les excès de pouvoir et les incapacités de ce gouverneur infligé par un révoltant favoritisme à notre royale colonie d'Afrique. M. Gambetta se permit de traiter ce document, révélé par un républicain, le secrétaire général de l'avocat-gouverneur, de pièce apocryphe.

C'était un sanglant outrage à la bonne foi des témoins qui déposaient contre le prévenu et une injure gratuite à la minorité de la Chambre.

Je me suis alors écrié, dans un moment de juste indignation : « Monsieur le président, à mon tour, je vous rappelle à l'ordre et aux convenances ! » Aussitôt, l'ex-dictateur invita la majorité des 363 à m'infliger la censure. Elle s'empressa de la voter avec un touchant enthousiasme.

Voilà les faits, et je les soumets avec confiance, messieurs, à l'impartialité de vos appréciations.

Censuré par M. Gambetta, le « fou furieux » qu'a flétri M. Thiers lui-même, le « factieux impénitent », qu'au lendemain de nos désastres dénonçait M. le président Grévy, le « dictateur de l'incapacité », qu'ont stigmatisé le républicain Lanfrey et George Sand, c'est, messieurs, vous l'appréciez comme moi, un honneur dont je suis légitimement fier.

Censuré par la plupart des 363, ces proscription à jamais fameux par les invalidations, par les épurations, par la complicité dans la guerre implacable faite à la liberté d'enseignement, aux héroïques éducateurs de l'enfant du peuple, à l'aumônerie militaire, aux ordres religieux hospitaliers, c'est loin d'être une peine et un opprobre.

Si je n'encourais pas la censure, quand M. Lepère se fait l'exécuteur de la persécution des loges maçonniques contre les Jésuites, ses anciens et vénérés maîtres; si je n'encourais pas la censure, quand partout on désorganise l'administration civile de mon pays, depuis le préfet jusqu'aux maires élus des communes et jusqu'aux gardes-champêtres; si je n'encourais pas la censure, lorsqu'un ministre de la guerre arrache brutalement les enfants de troupe aux écoles des Frères, les régiments de nos glorieux mobiles aux dignes et vaillants officiers qui les ont conduits au baptême du feu, je manquerais à tout ce que vous attendez de moi!

Si je n'encourais pas la censure, quand notre brave armée est sans cesse outragée, la magistrature décimée ou menacée dans son indépendance, quand, pour dépeupler les séminaires et compromettre le recrutement des instituteurs, ces législateurs qui ont passé l'âge d'être soldats demandent que les aspirants au sacerdoce et à l'ensei-

gnement soient astreints à risquer leur noble vocation dans les casernes et dans les camps.

Si je n'encourais pas la censure, alors que la fortune de mon pays, la paix intérieure, sa considération dans le monde sont mises en péril par une politique révolutionnaire, vous seriez forcés, messieurs, de renier votre député.

Lorsque le Sénat proteste, quand les Dufaure, les Simon, les Lamy, qui aspirent à défendre la liberté, se révoltent, avec le pays tout entier, contre les aventures que l'on fait courir à la France, si je restais impassible et muet, je ne serais plus digne de notre Vendée, plus digne de votre confiance, plus digne de mon mandat.

Ni mes amis, ni moi, nous ne garderons le silence! Nous braverons, au contraire, toutes les fois que notre conscience et notre patriotisme nous en imposeront le devoir, les édits d'un règlement draconien, que nous sommes réduits à subir, sans l'avoir ni discuté, ni voté.

Les censures de M. Gambetta et de sa majorité ne nous atteignent qu'à la bourse; c'est peu de chose!

Seuls, messieurs, vous qui nous avez remis la garde de vos intérêts, la défense de vos convictions et la revendication de vos patriotiques espérances, seuls, vous avez le droit de nous censurer.

Aussi longtemps que nous mériterons les violences des adversaires que vous nous avez envoyés combattre, sur le terrain parlementaire, nous serons restés fidèles aux engagements que nous avons spontanément et librement contractés devant vous, pour l'acquit de notre conscience et le salut de la patrie.

Veillez agréer, messieurs et bien chers amis, l'expression de mes sentiments aussi affectueux que dévoués.

A. de BAUDRY-D'ASSON,
Député de la Vendée.

Etranger.

ANGLETERRE. — On écrit de Londres que la dernière concession faite par M. Gladstone aux radicaux prend les proportions d'un grand événement. A en juger par les familiarités que les admirateurs du nouveau ministère se sont permises à Windsor, on peut inférer que la voyoucratie et le radicalisme se donnent en ce moment la main. Un ouvrier a d'un air protecteur tapé dans le dos à M. Bright en lui disant : *All right old boy!* (Bravo! mon vieux garçon!); un autre a aux trois quarts disloqué le poignet de M. Childers en lui serrant la main; il est vrai que cet enthousiaste prenait Childers pour Chamberlain.

Depuis huit jours un gamin élit domicile derrière la voiture de M. Gladstone. Chaque fois que le très-honorable gentleman descend de son équipage, le gamin se précipite à la portière en criant : Hourrah! Il exécute une savante pirouette qui a le privilège de faire sourire le premier ministre.

Les anciens ministres et principalement

lord Salisbury et lord Cranbrook ont été hués et applaudis, et tel était le tapage qui se faisait jeudi autour d'eux à Windsor qu'ils ont éclaté de rire. La foule a fait chorus pendant quelques minutes il y a eu un tel charivari qu'on n'en avait pas entendu un pareil dans le bourg royal.

La reine Victoria est résignée, mais ceux qui l'approchent remarquent chez elle une certaine agitation que la tournure des événements semble justifier.

— Lord Beaconsfield adressera un grand discours aux membres toriens appartenant à la chambre haute et à la chambre basse. On arrêtera le programme de l'opposition conservatrice.

Sir Northcote et lord Cranbrook ont prononcé jeudi, au banquet des marchands tailleurs de la cité, des discours très-applaudis. Ils ne renoncent pas à l'espoir que l'opinion publique se prononce ultérieurement en leur faveur.

Ce qu'il y a eu de plus important au dîner de cette riche et puissante corporation a été le speech du duc de Cambridge qui n'a pas dissimulé ses inquiétudes au sujet des tendances parcimonieuses de M. Gladstone pour le budget de la guerre.

L'explosion de Pantin.

Une explosion épouvantable a jeté la panique, dans l'après-midi de samedi, dans la commune de Pantin. Les faits de ce terrible accident sont ainsi racontés par la *Gazette des Tribunaux*, dont les informations sont toujours très-sûres :

« A l'endroit de cette commune appelé les Quatre-Chemins, se trouvent situés dans la rue du Chemin-Vert, 22, 24 et 26, les ateliers de M. Honoré, artificier.

« C'est dans ces ateliers que, à une heure moins dix minutes, s'est produite cette explosion.

« Le nombre d'ouvriers, hommes et femmes, au nombre d'une quarantaine, n'avaient de rentrer à l'atelier. Plusieurs d'entre eux étaient occupés au manège qui sert à broyer le charbon, situé au fond de l'établissement. Tout à coup le cri de : Au feu! retentit; c'était dans le manège que venait d'éclater l'incendie.

« On se disposait à venir organiser les secours, quand eut lieu une première explosion. Tous les ouvriers se sont alors enfuis, et le feu, abandonné à lui-même, n'a pas tardé à gagner un des petits bâtiments dans lesquels se trouvent emmagasinées les poudres.

« Cinq bâtiments absolument pareils se trouvent placés sur la même ligne; tous les cinq contenaient de la poudre. Deux autres bâtiments placés en arrière et à la suite l'un de l'autre donnent à cette construction la forme d'un T.

« Enfin un dernier magasin, appelé chambre de chargement, se trouve situé un peu en arrière, sur le côté droit.

« Les ouvriers n'avaient encore pu gagner la porte de sortie, que trois de ces bâtiments sautaient et que, sur plusieurs points, des incendies se déclaraient.

LES ROGATIONS.

Les pommiers ne sont déjà plus en fleurs; on voit flotter partout les blés encore en herbe; l'aubépine commence à recouvrir, de ses touffes neigeuses, ses tiges épineuses...

Mais ils sont loin encor les jours de la vendange, Les jours où l'épi mûr entrera dans la gange, Où les foins sur le sol sècheront étalés.

Que de fléaux peuvent fondre sur ces plaines riantes, en faire des champs désolés!... Il faut donc qu'aux parfums des premières corolles se mêle la prière; et le ciel, peut-être, satisfait, sur la terre étendra les ailes protectrices de l'ange qui veille aux moissons.

Derrière la colline
Où s'élève la croix,
D'une cloche argentine
Entendez-vous la voix ?
Son timbre, heureux présage
De bénédiction,
Annonce le passage
De la procession.

Au bruit de la clochette,
Tintant près du buisson,
Garouillent la fauvette
Et le joyeux pinson;

L'insecte ému bourdonne
Son hymne matinal,
Et le ruisseau résonne
En roulant son cristal.

Cependant, à travers le flexible feuillage,
Franchissant les guérets, foulant la fleur sauvage,
Le pasteur et les villageois
S'avancent aux accords de ces mille harmonies,
Mêlant à leur concert le chant des Litanies,
Qu'au loin retentit l'écho des bois.

Et le peuple pour ses champs élève ses prières,
celles que sait le laboureur :

« Veillez, Seigneur, dit-il, au destin de ces branches
« Qui parent nos vergers de leurs tentures blanches
« Et les remplissent de senteurs !

« Que la vigne en son fruit ne soit point altérée !
« Qu'autour du cep la grappe, abondante et dorée,
« Pende sur le flanc des coteaux.
« Étendez de nos bois l'ombreuse draperie ;
« Faites croître à foison l'herbe de la prairie,
« Ce pain parfumé des troupeaux. »

ELISA MORIN.

Dans un grand restaurant :

— Auguste !
— Monsieur ?
— Votre note est vraiment exagérée.
— Cela n'est pas possible.

étaient exaucés, qu'il avait souhaité une filleule, les garçons n'étant, à son avis, que de misérables petits drôles, tout au plus propres à faire enrager les parents. Un solo de cris perçants qui attestait de la vigueur de mes poumons et d'un précieux goût musical, interrompit sa lâche rétractation. Persuadé que j'entonnais mon chant du cygne, effarouché de l'audition, il commanda la manœuvre de me ramener à ma mère.

Jugée, suffisamment admirée, on obéit, et ma musique apaisée, déposée dans mon berceau, je m'endormis du sommeil de l'innocence, tandis qu'on enregistrerait à l'état civil la naissance d'une Française.

Le lendemain, baptisée en grande pompe, à l'église Notre-Dame, je reçus de ma marraine, femme d'un officier du régiment, les prénoms d'Hélène-Marie.

Ma marraine n'était pas une fée, elle ne m'enrichit que de ses prénoms, ne me gratifia d'aucun don, et, quand son mari quitta le régiment, elle ne s'enquit jamais de ce que j'étais devenue.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPRY.

— Trois francs une botte de radis !
— Et encore c'est parce que monsieur est un client.
— Comment ?
— Si monsieur savait comme nous volons les autres !

Mme X... a été très-disgracieusement éprouvée par la petite vérole. Son visage ressemble à une écumoire ornée d'un nez.

— Quel âge peut-elle bien avoir ? demandait une de ses connaissances; Elle nous a toujours caché soigneusement l'année de sa naissance.

— L'année, oui; mais, le mois, c'est impossible.

— Ah ! vous connaissez le mois ?
— Vous n'avez donc pas remarqué la magnifique giboulée d'avril qu'elle a sur la figure ?...

LA FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. Malte-Brun (Jules Rouff, éditeur, 41, Cloître Saint-Honoré, à Paris). Sommaire du 15^e fascicule consacré au département de Maine-et-Loire :

TEXTE : Description physique et géographique. — Histoire du département. — Histoire et description de ses villes, bourgs et châteaux les plus remarquables. — Statistiques générale et morale. GRAVURES : Vue d'Angers. — Les anciens ponts de Cê. — Vue de Plessis-Macé. — Vue de Saumur. — Carte colorée du département, la plus complète à ce jour.

Le fascicule du département, 75 centimes.

Des cris lamentables se faisaient aussitôt entendre, plusieurs personnes étaient blessées très-grièvement, un grand nombre étaient contusionnées, la panique était générale, et tous ceux qui étaient valides s'enfuyaient, craignant de voir les autres bûcherons sauter à leur tour.

Les secours ne tardèrent pas à arriver. Les pompiers des communes environnantes qui n'avaient pu être employés à l'incendie de la scierie Santerne, accouraient promptement. Aubervilliers, La Courneuve, la plaine Saint-Denis, Pantin, Noisy-le-Sec et plusieurs pompes des usines environnantes, se disputaient l'honneur d'être les premiers au péril.

Deux bataillons du 47^e régiment de ligne en garnison au fort de Romainville venaient également prêter leur concours aux pompiers et faire le service d'ordre.

Des troupes et des brigades de gardiens de la paix quittaient en toute hâte, sous la direction de leurs chefs, l'incendie d'Aubervilliers, et se rendaient rue du Chemin-Vert, à Pantin.

En quelques minutes, et malgré le danger qui les menaçait, ces hommes courageux sont parvenus à enlever les barils de poudre renfermés dans les bâtiments non encore atteints par l'incendie et à les transporter loin de tout danger.

On s'occupait en même temps des blessés.

Il reste bien peu de choses de ces immenses ateliers; plusieurs ont complètement disparu; les autres sont sérieusement endommagés. Tous les arbres plantés dans la propriété sont brûlés jusqu'à la cime; dans leurs branches dépouillées de feuilles sont restés accrochés des débris de toiture et de parquets agités par le vent qui tombent d'instant en instant et menacent de blesser les travailleurs.

Plusieurs pompes continuant à manœuvrer pour noyer toutes les parties atteintes par le feu, toutes les mesures nécessaires ont été prises pour éviter de nouveaux accidents.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Depuis deux jours, la Loire est couverte d'écume. Le maximum de la crue atteignait 2^m 40, à Tours, samedi à midi.

À Saumur, aujourd'hui lundi (midi), le fleuve marquait 3^m 20 à l'étiage du pont Cessart.

Assises de Maine-et-Loire. — Les assises du deuxième trimestre de 1880 s'ouvriront à Angers lundi prochain, 10 mai, et seront présidées par M. le conseiller Daguillon, ayant pour assesseurs MM. les conseillers Bazin et Morainville.

Voici les noms des jurés de notre arrondissement appelés dans cette session :

MM. Albert, Armand-Eugène, propriétaire à Saint-Martin-de-la-Place; Rullier, Pierre-Léonard, propriétaire aux Verchers; Delavau, Henri, propriétaire à Saumur;

Guillon, Eugène, propriétaire à Saint-Martin-de-la-Place.

MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Jeudi prochain, jour de l'Ascension, à 7 heures 1/2 du soir, la musique de l'École mutuelle de Saumur exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants :

- 1^o Meudon, marche..... GIBERT.
- 2^o Hambourg, allégo..... ZIEGLER.
- 3^o Fantaisie sur la Traviata..... VERDI.
- 4^o Le Chant des Amis, chœur à 4 parties..... A. THOMAS.
- 5^o Le Conscrit, allégo..... MULLOT.

LES COURSES EN 1880.

Voici une liste de plusieurs localités de la région de l'Ouest où les courses sont fixées pour l'année courante :

- Angoulême, les 9 et 10 mai.
- Nantes, les 12, 13 et 16 mai.
- Poitiers, le dimanche 16 mai.
- Rennes, le lundi 17 mai.
- Limoges (printemps), les 23 et 25 mai.
- Angers, les 30 mai et 1^{er} juin.
- Le Mans, les 10 et 12 juin.
- Verrie-Saumur, le dimanche 20 juin.
- Rochefort-sur-Mer, les 17 et 18 juillet.
- La Roche-sur-Yon, les 18 et 19 juillet.
- Cholet, le dimanche 1^{er} août.
- Saintes, les 1^{er} et 2 août.
- Les Sables-d'Olonne, les 8 et 9 août.
- Guérande, le 8 août.
- Deauville (Calvados), les 14 et 15 août.
- La Rochelle, le 15 août.
- Saint-Nazaire, les 15 et 16 août.
- Limoges (été), les 22 et 24 août.
- Tours (automne), les 4 et 5 octobre.

ENTRE RÉPUBLICAINS.

M. Anatole Robert, le nouvel élu au Conseil général, a adressé la lettre suivante au *Patriote de l'Ouest* :

« Angers, 27 avril 1880.

Monsieur,

Vous avez cru devoir publier la lettre que MM. Blavier et Joubert ont adressée à M. Faugeron.

Il eût été correct de mettre en même temps sous les yeux de vos lecteurs les pièces relatives à l'incident. Elles eussent montré qu'ayant été calomnié, j'avais usé de mon droit en répondant à des attaques que la lutte électorale, si vive qu'elle ait été, n'autorisait pas.

« Vos confrères, plus consciencieux, l'ont tous fait !

Il est fâcheux de remarquer que, seul, un journal, qui se prétend républicain, a cru devoir agir différemment.

Je n'y attache pas autrement d'importance. Mais, permettez-moi de vous le dire, Monsieur, il ne sied pas, — même quand on a été battu, — de dissimuler une partie des faits. Le droit du public est de les connaître tous, et puisqu'il vous convenait de le mettre au courant d'une des phases de la campagne électorale, — dans laquelle vous étiez mal à l'aise pour prendre place, — c'était à la condition de lui en révéler tous les détails.

Ne pouvant pas compter sur votre impartialité pour publier cette lettre, j'en requiers formellement l'insertion et vous présente, Monsieur, mes salutations.

« A. ROBERT,
Conseiller général du canton Sud-Est d'Angers. »

Le *Patriote* a répliqué en ces termes :

« Nous ferons remarquer tout d'abord que nous n'avons pas de leçons d'impartialité à recevoir de M. Robert et que ce n'est pas de lui que nous attendons un brevet de républicanisme.

« Dans la deuxième partie de sa lettre, il essaie de nous railler, mais il le fait avec une rare gaucherie.

« Comment aurions-nous pu être battu dans une campagne électorale à laquelle nous n'avons pas pris part, M. Robert le constate lui-même.

« En réalité, s'il a obtenu une majorité, s'il est conseiller général, c'est au désintéressement des amis du *Patriote*, dont il n'avait certainement pas la sympathie, qu'il le doit; nous l'avons dit le lendemain de l'élection, et nous le répétons ici, puisqu'il nous y contraint.

« M. Robert n'a pas compromis notre réserve, tant pis pour lui.

« Comment! il se plaint d'avoir été diffamé, il parle même de faire un procès au journal diffamateur, et nous lui aurions porté quelques préjudice, nous, en ne reproduisant pas les articles dans lesquels il se trouve diffamé?

« Personne n'a pu croire que M. Robert avait envoyé sans motifs un triple démenti à un adversaire. On ne donne jamais un démenti pour le plaisir de le donner.

« Cela dit, puisque M. Robert y tient, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs toutes les pièces de l'incident. »

Le *Patriote*, après avoir reproduit les divers articles parus dans le *Journal de Maine-et-Loire* et la lettre de M. Robert à M. Faugeron, termine ainsi :

« Nos lecteurs ont maintenant toutes les pièces de l'incident sous les yeux. Qu'ils nous disent si, en ne les reproduisant pas, nous avons pu porter le moindre préjudice à M. Robert, qui nous paraît avoir laissé passer une excellente occasion de se taire. »

POITIERS.

Nous lisons dans le *Journal de la Vienne* :

« Hier, a eu lieu l'ouverture du Mois de Marie, et ce que nous avons vu prouve avec la dernière évidence qu'on ne parviendra pas facilement à déchristianiser la France. Nos églises étaient remplies d'une foule recueillie venue pour chanter les louanges de la Vierge, la mère et la consolatrice des affligés, la patronne de la France.

« Les exercices religieux du mois de mai, n'en déplaise aux athées, aux libres-penseurs, sont la cause d'un bien immense. Ils ont fait naître de nombreuses associations de dames et de jeunes filles sous le nom d'enfants de Marie, qui ont produit plusieurs œuvres très-utiles, en même temps qu'ils contribuent puissamment à l'amélioration des mœurs dans toutes les classes de la société.

« Aussi ne faut-il pas être surpris si, malgré les tentatives de démoralisation qui surgissent de tous côtés, dans les mauvais livres, dans les discours les plus insensés, dans des articles de journaux les plus ignobles, le peuple, le vrai peuple, celui qui tra-

vaille, qui croit, le peuple honnête, et dont nous sommes fiers de faire partie, se presse de plus en plus dans nos églises.

« Les amis de M. Jules Ferry auront beau faire, les feuilles radicales auront beau dire, ils n'empêcheront pas que les exercices du mois de Marie seront cette année plus suivis encore, s'il est possible, que les années précédentes. Le peuple y trouve ce dont il a tant besoin: du courage et des consolations; il y trouve aussi ce qu'il aime: des fleurs, de l'éloquence, de la poésie, des parfums, des chants, de la musique. Il y trouve enfin un refuge contre les tristesses de notre époque tourmentée et l'espérance d'un renouveau de bonheur et de calme. »

Les obsèques du général Vinoy auront lieu aujourd'hui lundi, à l'église Saint-Philippe-du-Roule, à Paris, où les honneurs militaires lui seront rendus. A l'issue de la cérémonie, le cercueil, escorté par les neveux du défunt, partira pour Nantes, afin d'être inhumé dans le caveau qu'y possède la famille de M^{me} Vinoy, et où repose déjà le fils unique du général.

La cérémonie funèbre aura lieu demain mardi, à 9 heures, dans l'église Saint-Nicolas de Nantes.

Publications de mariage.

Gustave Guyomard, barilleur, et Joséphine Davy, sans profession, tous deux de Saumur.

Claude Guillot, cavalier de manège, et Marie Carré, couturière, tous deux de Saumur.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 1^{er} mai 1880.

C'est au milieu d'un grand calme que la Bourse procède à la liquidation de fin avril. Comme d'habitude, dans ces journées, les cours n'éprouvent à peu près aucun changement; mais il faut constater sur tous les groupes de valeurs un haut degré de solidité.

Le 5 0/0, coupon détaché, reste à 118.05; ce cours correspond à 119.30. Le 3 0/0 n'a guère varié à 84.40. L'amortissable revient à 85.85 après 85.95. La tenue de l'Italien est excellente à 84.40. Les événements politiques vont sans doute contribuer à donner à ce fond une impulsion vigoureuse. Le Florin d'or 4 0/0 d'Autriche dépasse 75 et s'établit à 75 1/16.

La plupart des valeurs de crédit sont, comme nos rentes, solides, mais sans beaucoup de transactions. Les achats du comptant se portent d'une façon toute particulière sur la Banque d'Escompte. La Société générale se traite à 560. Le Crédit Lyonnais à 932.50 et la Banque de Paris à 987.50. Les Actions nouvelles de la Société générale française de Crédit qui ont été assimilées aux actions anciennes sont l'objet de nombreuses demandes. Il y a des ventes de portefeuille sur la Banque Parisienne. On évalue les pertes que de récents engagements doivent causer à la Société.

Le Crédit Foncier varie de 1,185 à 1,190.

LA BANQUE MOBILIERE

8, rue Neuve-Saint-Augustin, Paris.
SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL UN MILLION.
desire trouver des personnes honorables, anciens Officiers ministériels, Banquiers, Officiers retraités ou anciens Fonctionnaires, comme Correspondants ou Directeurs d'agences provinciales.
CONDITIONS AVANTAGEUSES.
Écrire à M. l'Administrateur-Béguin et envoyer références. (Affranchir)

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

LE DOCTEUR

JACQUES HERVEY

(Suite.)

Tout le monde fut surpris de l'élevation de la rivière.

— Qu'est-ce qui flotte donc là-bas? demanda un des assistants.

Mille suppositions contradictoires furent émises.

— Allons voir ce que c'est.

Deux personnes prirent un bateau et se rendirent vers l'épave flottante.

— Mais c'est une voiture!

— Peut-être y a-t-il quelqu'un dedans.

On coupa les traits qui retenaient le cadavre du cheval à la voiture, et celle-ci, soutenue par un croc, surnagea à demi.

— Tirons-la à terre, dit l'un des bateliers.

Cette manœuvre fut exécutée immédiatement.

— C'est le cabriolet de M. Hervey! je le reconnais.

— Et moi aussi.

— Mais alors le médecin se sera noyé en voulant passer le gué!

— Faut croire! Cependant l'écluse n'a pu arriver cette nuit, et au jour M. Hervey ne se serait jamais aventuré à l'eau.

— Au jour, il aurait eu le bac.

— C'est vrai. Si nous cherchions le cadavre?

— Ce serait peine perdue; il a dû être emporté par les eaux. On le trouvera demain matin.

— C'est un grand malheur, sais-tu? Un si brave homme!

— Oui. Si nous allions prévenir tout de suite M. Laroche, son ami?

— Allons.

En ce moment, les premiers bateaux descendant la rivière se présentèrent.

— Eh! Michel! cria l'un des bateliers en s'adressant au marinier qui était en tête, qu'est-ce qu'il y a donc eu au barrage de la Cure?

— Quelque scélérat a levé les aiguilles cette nuit.

Les gendarmes sont à sa recherche, répondit le marinier.

Les deux bateliers poussèrent au large, et la toue, entraînée par le courant, arriva en quelques minutes au port Michaud.

Les deux hommes firent part à M. Laroche de la découverte qu'ils venaient de faire dans la rivière, et de ce que leur avait dit le marinier Michel.

M. Laroche, très-ému, appela son domestique.

— Pierre! Pierre! cria-t-il, attelle tout de suite.

Un quart d'heure plus tard, la voiture de M. La-

roche s'arrêtait à la porte du médecin.

Le marchand de bois se jeta sur la sonnette.

— Le docteur Hervey? demanda-t-il d'une voix haletante à Suzanne.

— Il est chez lui, monsieur, entrez.

Il se précipita chez le médecin.

— Dieu soit béni! vous êtes vivant! s'écria-t-il.

— Oui, dit Hervey, grâce à Morisset et à Marceline.

— Expliquez-vous, mon ami.

Jacques Hervey apprit à M. Laroche les incidents de la nuit précédente.

— Dans tout cela, je vois un guet-apens abominable et un crime. Heureusement le coupable n'est connu.

— Qui supposez-vous donc?

— Jean Malicorne! Aucun autre que lui n'avait intérêt à vous attirer à onze heures de la nuit aux Moustiers; aucun autre que lui n'a pu lever les aiguilles de la Cure!... Il faut mettre un terme à ses attentats.

— Où allez-vous, mon cher Laroche? demanda Jacques Hervey au marchand de bois qui se dirigeait vers la porte.

— Faire mon devoir, dit celui-ci.

M. Laroche, sans plus s'expliquer, se rendit chez le maire.

— Monsieur, dit-il à l'officier municipal, je viens vous dénoncer un crime et requérir l'arrestation du

coupable.

— Un crime à Château-Bernard! s'écria le maire; c'est impossible!

— Écoutez-moi, monsieur, reprit Laroche. Il y a quatre jours, Jean Malicorne a demandé à Andoche Morisset d'assassiner M. le docteur Hervey. Je n'ai point à vous dire le mobile qu'il dirigeait l'assassin, vous le connaissez comme moi. Morisset a refusé d'obéir à son maître, et Morisset quitta samedi le service de Jean Malicorne, chassé par celui-ci. Interrogez Andoche, il confirmera ma déclaration. Cela n'est pas tout. Hier, à dix heures et demie du soir, un enfant du hameau, envoyé par quelqu'un qu'il croyait être un domestique de la ferme des Moustiers, s'est présenté chez le docteur Hervey, et l'a prié de se rendre en toute hâte à la ferme pour un accouchement. C'était un mensonge et un piège. Nulle femme à la ferme n'avait besoin de l'aide du médecin. M. Hervey est revenu vers le village, et, certain de l'état de la rivière, qu'il avait traversée une heure auparavant, il a lancé son cheval dans le gué. A la même heure, un scélérat levait les aiguilles du barrage, une écluse formidable se déclarait, et la voiture du docteur Hervey était entraînée par les eaux, emportant le cheval et mon ami.

ARMAND LAPOINTE.

(La fin à demain.)

48, Rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS BANQUIER

La Maison se charge :

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.
 2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.
 3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.
 4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.
 5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.
 6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.
 7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.
 8. Service de Chèques sur Paris.
- Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 48, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

Cinq francs par mois, livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

Salernes, 13 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix, Je profite de l'occasion d'un messager de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon

de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas sentie mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvue à présent, je vous prie de m'adresser ces quatre flacons par le retour du messager, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endure depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires. Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait. Votre humble et dévouée, Dame BERNARD, accoucheuse, à Salernes (Prov.)

(Voir aux annonces.)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 55 matin.
8 10 —	—	—	—
1 35 soir.	4 50 soir.	4 50 soir.	9 15 soir.
4 55 —	—	—	—
7 40 —	11 35 —	11 35 —	—

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	8 h. 53 matin.	9 h. 40 matin.	10 h. 55 matin.
10 45 —	5 36 soir.	6 25 soir.	—
12 15 soir.	3 48 —	4 35 —	—
6 45 —	10 22 —	11 10 —	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M. LECOMPTE, notaire à Brézé, successeur de M. SANZAY.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN CLOS DE VIGNE AVEC PAVILLON

Situé dans le Clos-au-Loup, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, Contenant environ 1 hectare 70 ares, appartenant à MM. Bigeau. S'adresser à M. LECOMPTE, notaire à Brézé. (234)

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON NEUVE

Et CLOS de 33 ares.

Sur le chemin de Saint-Florent au Pont-Fouchard. S'adresser audit notaire. (250)

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

FONDS A PLACER

Sur hypothèques

A l'intérêt de 4 fr. 50 cent. pour 100. (251)

A VENDRE

VIN ROUGE

Du CHATEAU de MESMÉ (Vienne),

Livrable en fûts de Bordeaux, gare de Loudun.

Récolte 1875, fût compris... 120 fr.
» 1877... 170 »
» 1878... 150 »
» 1879... 100 »

Echantillons de dégustation, chez M. PRÉTRE, maçon, rue de l'Abattoir, 7, à Saumur. (235)

A VENDRE

UNE BONNE PAIRE DE MEULES

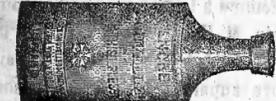
De 1 mètre 70 cent.

Bluterie, tournants et virants d'un moulin à cavier. S'adresser à M. Félix DAVY, rue des Moulins, à Saumur. (252)

39, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

ENCRE NOUVELLE

MATHIEU-PLESSY *



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet

A COPIER

Adoptée par toutes les grandes Administrations.

DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETERIES

EXCELLENT VIN ROUGE

DE TABLE.

120 fr. la barrique de 220 litres, fût compris, rendu franco en gare de l'acheteur.

S'adresser à MM. THAURAUX et ROUX, propriétaires à Restigné, près Bourgueil (Indre-et-Loire), ou à M. NOVION, quai de Limoges, 51, à Saumur.

Sur demande, envoi franco d'échantillons. (251)

L'HYPOTHÈQUE FONCIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5,000,000 DE FRANCS

40, rue Laflitte, à Paris.

Compagnie d'assurances à primes fixes garantissant le remboursement des prêts hypothécaires et le paiement régulier de leurs intérêts, ainsi que celui des fermages et loyers.

EMISSION

De la 3^e et de la 4^e série

CHACUNE DE 5,000 ACTIONS DE 500 FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- PAZZIS (le comte de), président;
- DELABAUME, *, ancien conservateur des hypothèques, secrétaire général;
- DELAUNAIS, ancien avoué, directeur du contentieux;
- FABRE, *, ancien receveur des finances, directeur de la comptabilité;
- GINDRE-MALHERBE, officier d'Académie, +, directeur du personnel;
- BAUDOIN, N. C., *, président au Conseil des Prud'hommes de Paris;
- BELLOC, ancien avocat général;
- ANTHOINE (d'), C. +, propriétaire;
- DELVAS, C. +, consul honoraire.

L'assemblée générale du 16 mars 1880 a voté un dividende de 8 fr. 37 par action pour 5 mois de travaux effectués, représentant 20 francs par an, et, pour 125 francs versés, un revenu de 16 0/0.

Les 10,000 actions nouvelles sont émises à 725 fr., soit, en déduisant les 375 fr. non-appelés,

350 francs

NET A PAYER COMME SUIV :

- 50 francs en souscrivant;
- 100 » le 15 mai;
- 100 » le 15 juin;
- 100 » le 15 juillet.

Un escompte de 5 0/0 l'an sera fait pour tous les versements anticipés.

La Société faisant elle-même son émission, la prime de 225 francs sera portée à la réserve au bénéfice de la Société et des actionnaires.

On souscrit à Paris, au Siège de la Société En province, chez ses agents et représentants.

On peut dès maintenant transmettre les demandes par lettres chargées, à la Société, 40, rue Laflitte, à Paris, ou à ses représentants en province.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, Succ^r, ÉDITEUR

33, rue de Fleurus, 33 PARIS

CINQ FRANCS PAR MOIS

jusqu'à CENT francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois Dictionnaires, Histoire, Géographie, Littérature, Ouvrages illustrés, Gravures, Musique, etc.

EXTRAIT DU CATALOGUE. — OUVRAGES DE FONDS

- GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes et texte contenant la matière de dix vol. in-8. 2 vol. reliure riche. Prix : 225 fr., payables 20 fr. par 4 mois.
- GRAND ATLAS UNIVERSEL moderne, par DUFOUR. 40 cartes double in-folio. Prix : 90 fr.
- TRAITÉ GÉNÉRAL DE BOTANIQUE par HENRIQUÉ, GÉRARD et REVILL. 4 beaux vol. gr. in-8. dont 2 vol. Atlas cont. 402 planches magnifiquement coloriées. Prix : 200 fr., payables 25 fr. par trimestre.
- TRAITÉ GÉNÉRAL D'HORTICULTURE théorique et pratique, par GÉRARD, DUFUIS et HENRIQUÉ. 6 beaux vol. grand in-8. dont 3 Atlas contenant 153 planches magnifiquement coloriées. Prix : 250 fr., payables 30 fr. par 3 mois.
- USUELLE ET INDUSTRIELLE DU XIX^e SIÈCLE, par DUPUIS, REVILL et BAILLON. 6 beaux vol. gr. in-8, dont 3 Atlas contenant 152 planches in-4, magnifiquement coloriées. Prix : 300 fr., payables 30 fr. par 3 mois.
- LES TISSUS ANCIENS du costume, des miniatures et des documents inédits, par GUICHARD. Ouvrage hors concours à l'Exposition de 1878. 50 planches. Ouvrage s'adressant aux dessinateurs de l'industrie, orfèvres, bijoutiers, fondeurs, papiers peints, vitraux, broderie, céramique, etc. 50 planches en carton. Prix : 80 fr.
- DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE par D'ORMONT et un grand nombre de nos savants éminents. Nouvelle édition. 28 volumes Texte et Atlas de 340 planches en 3 volumes. Prix : 480 fr., payables 50 fr. par trimestre.

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION Universelle Internationale PARIS 1878



Dépôt Général : PARIS 2, Rue des Lions-Saint-Paul

Semouline

NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT

PRÉPARÉ PAR LES

RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la Semouline sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte : 3 fr. 50.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville, à Saumur, chez M. NORMANDINE. (394)

LOTION ÉPIDERMALE

Toutes taches de rousseur, masque et boutons, disparus en trois semaines. — Flacon : 2 fr. 50. — Constatacion médicale attestant la parfaite innocuité. — Se trouve dans toutes les bonnes maisons de parfumerie. — L'on expédie franco pour deux flacons contre mandat-poste à l'adresse de V. LOCHET, dépositaire général, 8, rue de Toulouse, à Rennes. — A Saumur, chez M. SARGET-GIRAULT. (237)

ON DEMANDE un compte de l'année. S'adresser au bureau du journal.



Saumur, imprimerie P. GODET.